

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-005-19072/25/CM

**■ Décisions modificatives pour régularisation de fin d'exercice 2025 -
Budgets annexes**
150150

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole doit se prononcer sur la décision modificative de fin d'exercice 2025 pour certains budgets annexes établie selon :

- La nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ;
- La nomenclature budgétaire et comptable M4 pour les budgets annexes « crématoriums » et « immobiliers d'entreprises », selon la nomenclature M49 pour les budgets annexes « assainissement » et « eau » et selon la nomenclature M43 pour le budget annexe « transports » .

La décision modificative de fin d'exercice 2025 a pour objet principal de réajuster les crédits, en fonction des besoins des services dans le cadre de l'exécution des travaux de clôture. Elle est équilibrée en dépenses et en recettes, par section et elle n'entraîne pas de modification sur les volumes globaux des sections ni sur les indicateurs de gestion.

Il est présenté ci-après les motifs de la décision modificative de fin d'exercice 2025 des budgets suivants :

Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

Il n'y a pas de modification sur la section de fonctionnement ni sur la section d'investissement.

Le volume pluriannuel des autorisations de programme est modifié. En prévision des commandes pour le renouvellement du matériel informatique et du parc automobile, un montant complémentaire de +700 000 euros sur l'autorisation de programme A120G20D01 « Numérique Gestion mandature 2020-2026 » et +150 000 euros sur l'autorisation de programme A150G20D01 « Parc Automobile Gestion mandature 2020-2026 » ont été inscrits.

Budget annexe « crématoriums » :

Il n'y a pas de modification sur la section d'exploitation ni sur la section d'investissement.

Le volume pluriannuel des autorisations de programme est modifié. En prévision des commandes dédiées au renouvellement du parc automobile, un montant complémentaire +52 K€ a été inscrit sur l'autorisation de programme 150G20D01 « Parc Automobile Gestion Mandature 2020-2026 ».

Budget annexe « immobiliers d'entreprises » :

Il n'y a pas de modification sur la section d'exploitation ni sur la section d'investissement.

Afin d'anticiper les commandes dédiées au renouvellement du matériel informatique sur l'exercice en cours et nécessaires au bon fonctionnement des services, un montant complémentaire +30 K€ a été inscrit sur l'autorisation programme 120G20D01 « Numérique Gestion Mandature 2020-2026».

Budget annexe « assainissement » :

La section d'exploitation est modifiée. La régie des eaux métropolitaine a opté depuis l'exercice 2024 pour une gestion des stocks pour le suivi de son magasin de pièces et fournitures nécessaires à son activité. Le stock final étant constaté au 31 décembre de chaque année, il est nécessaire de procéder à son actualisation retranscrite par des écritures comptables de recettes et de dépenses. La mise en œuvre de ses écritures cette année entraînent le besoin d'augmenter les crédits prévus à hauteur de 48 533,04 euros. En conséquence, il est proposé de majorer le montant des dépenses à caractère général sur la nature « 6032 – Variation des stocks des autres approvisionnements » et de diminuer le montant du chapitre 022 dépenses imprévues.

La section d'investissement n'est pas modifiée par la décision modificative.

Le volume pluriannuel des autorisations de programme est modifié. En anticipation des commandes dédiées au renouvellement du matériel informatique sur l'exercice en cours, un montant complémentaire de +150 000 euros a été inscrit sur l'autorisation de programme A120G20D01 « Numérique Gestion mandature 2020-2026 ».

Budget annexe « eau » :

La section d'exploitation est modifiée. La régie des eaux métropolitaine a opté depuis l'exercice 2024 pour une gestion des stocks pour le suivi de son magasin de pièces et fournitures nécessaires à son activité. Le stock final étant constaté au 31 décembre de chaque année, il est nécessaire de procéder à son actualisation retranscrite par des écritures comptables de recettes et de dépenses. La mise en œuvre de ses écritures cette année entraînent le besoin d'augmenter les crédits prévus à hauteur de 283 844,81 euros. En conséquence, il est proposé de majorer le montant des dépenses à caractère général sur la nature « 6032 – Variation des stocks des autres approvisionnements » et de diminuer le montant du chapitre 022 dépenses imprévues.

En investissement, 2 600 euros sont transférés des dépenses d'équipement vers le chapitre « 27-Autres immobilisations financières » afin d'assurer le paiement d'un dépôt de garantie.

Budget annexe « transports » :

Il n'y a pas de modification sur la section d'exploitation.

En investissement, 5 millions d'euros sont transférés de l'opération d'équipement relative au « matériel roulant » vers l'opération d'équipement relative au « renouvellement des rames de métro » afin d'assurer les paiements lors de la clôture comptable des factures qui seront réceptionnées dans le cadre du marché principal NEOMMA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 relatifs aux budgets annexes de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

La décision modificative n°2 du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » pour l'exercice 2025 est adoptée par chapitre, tel que présenté et annexé.

La Présidente reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2 :

La décision modificative n°2 du budget annexe "crématoriums" pour l'exercice 2025 est adopté par chapitre, tel que présenté et annexé.

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Article 3 :

La décision modificative n°2 du budget annexe « immobiliers d'entreprises » pour l'exercice 2025 est adopté par chapitre, tel que présenté et annexé.

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Article 4 :

La décision modificative n°2 du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2025 est adopté par chapitre, tel que présenté et annexé.

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Article 5 :

La décision modificative n°2 du budget annexe « eau » pour l'exercice 2025 est adopté par chapitre, tel que présenté et annexé.

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Article 6 :

La décision modificative n°2 du budget annexe « transports » pour l'exercice 2025 est adopté par chapitre, tel que présenté et annexé.

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant reçoit délégation pour procéder à des mouvements de crédits du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Suivi des transferts
Budget, Finances, Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Jean-Pierre GIORGI